

Modification de la liste des emplois permanents suite à des promotions internes

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
Séance du 11/01/06	Favorable	Le 30/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Dans le cadre du déroulement des carrières statutaires des fonctionnaires territoriaux, des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon remplissent les conditions afin de bénéficier de promotion interne.

Quatre dossiers ont été présentés à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Doubs : un dossier pour la promotion interne d'attaché, un dossier pour la promotion interne de conseiller socio-éducatif ainsi que deux dossiers pour la promotion interne d'adjoint administratif.

A l'issue de la Commission Administrative Paritaire, les quatre dossiers de la collectivité ont reçu un avis favorable à la promotion interne.

Afin de permettre la promotion des agents ayant été retenus par la Commission Administrative Paritaire, il est proposé de créer les grades correspondants et de modifier la liste des emplois permanents en conséquence :

Création :

- Attaché territorial
- Conseiller socio éducatif
- Adjoint administratif
- Adjoint administratif

Suppression :

- Rédacteur chef
- Assistant socio-éducatif principal
- Agent administratif qualifié
- Agent administratif qualifié

Les promotions internes prendront effet au 1^{er} janvier 2006.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- **de créer les grades énumérés ci-dessus,**
- **de supprimer les anciens grades,**
- **de modifier la liste des emplois permanents correspondants.**

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président